

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°86-2024-137

PUBLIÉ LE 29 MAI 2024

Sommaire

CHU 86 /

86-2024-05-02-00018 - Délégation de signature est donnée à Monsieur SOREL, directeur adjoint en charge des Laboratoires et des Relations EFS au sein de la Direction des ressources biomédicales , à l'effet de signer, pour le compte et au nom de la Directrice générale, tout document se rapportant à la gestion des laboratoires (3 pages)

Page 3

86-2024-05-21-00005 - La composition consultative paritaire (CCP) compétente à l'égard des agents contractuels de la fonction publique hospitalière dans le département de la Vienne est composée conformément au tableau en annexe (2 pages)

Page 7

CHU 86

86-2024-05-02-00018

Délégation de signature est donnée à Monsieur SOREL, directeur adjoint en charge des Laboratoires et des Relations EFS au sein de la Direction des ressources biomédicales , à l'effet de signer, pour le compte et au nom de la Directrice générale, tout document se rapportant à la gestion des laboratoires

**DECISION N°24-022
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers, es qualité, soussignée,

Vu l'article L. 6141-1 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'article L. 6143-7 du Code de la Santé Publique relatif aux attributions du directeur d'un établissement public de santé,

Vu les articles D. 6143-33 à D. 6143-35 et R. 6143-38 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;

Vu le décret n°2010-259 du 11 mars 2010 modifiant le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du Directeur Général de l'ARS Poitou-Charentes en date du 9 octobre 2013 portant création du Groupe Hospitalier Nord Vienne ;

Vu le décret n°2015-1420 du 4 novembre 2015 relatif à la création d'un Centre Hospitalier Régional de Poitiers par fusion du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers et du Centre Hospitalier de Montmorillon à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la convention Hospitalo-Universitaire signée entre le Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers et l'Université de Poitiers en date du 6 avril 2023 ;

Vu les articles L. 6132-1 à L. 6132-6 du Code de Santé Publique instituant les Groupements Hospitaliers de Territoire ;

Vu le décret n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux Groupements Hospitaliers de Territoire ;

Vu le décret n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du Code de Santé Publique au sein des Groupements Hospitaliers de Territoire ;

Vu la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire de la Vienne signée entre le Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers et le Groupe Hospitalier Nord Vienne en date du 1^{er} juillet 2016 et plus précisément l'avenant n°2 en date du 1^{er} août 2018 ;

Vu le décret du 19 novembre 2020 relatif à la création du centre hospitalier régional de Poitiers par fusion-absorption du groupe hospitalier Nord Vienne par le centre hospitalier régional universitaire de Poitiers ;

Vu le décret de Monsieur le Président de la République en date du 20 janvier 2020 nommant Madame Anne COSTA, directrice générale du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers ;

AS AH  JJN

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 22 décembre 2020 nommant, Madame Anne COSTA, Directrice générale du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 11 mars 2024 nommant, Madame Adeline HOCQUET, directrice adjointe au Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers à compter du 1^{er} mai 2024 ;

Considérant la décision d'affectation n° 24-019 de Madame Adeline HOCQUET à compter du 2 mai 2024 ;

Considérant la décision d'affectation n° 22-053 de Madame Geneviève GASCHARD à compter du 30 juin 2022 ;

Considérant la décision d'affectation n° 22-052 de Monsieur Michel SOREL à compter du 1^{er} juillet 2022 ;

Considérant la note de service ADM NS 971 modifiant l'organigramme de direction du CHU de Poitiers à compter du 2 mai 2024 ;

DECIDE :

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Michel SOREL, Directeur adjoint en charge des Laboratoires et des Relations EFS au sein de la Direction des ressources biomédicales, à l'effet de signer, pour le compte et au nom de la Directrice générale, tout document se rapportant à la gestion des laboratoires.

Article 2 :

Sont exclues de la présente délégation :

- les correspondances avec les autorités de tutelle,
- les correspondances avec les organismes de la Sécurité Sociale,
- les actions contentieuses,
- les questions de principe de politique générale.

Article 3 :

Le délégataire est autorisé à signer, notamment :

- o les courriers, notes et documents administratifs établis dans le cadre des attributions générales relevant des laboratoires ;
- o tous les documents relatifs à l'organisation du travail, congés, autorisations d'absence des personnels placés sous son autorité ;
- o les actes juridiques et documents suivants, relatifs à la passation des marchés publics et des marchés subséquents :
 - pour les marchés publics et les marchés subséquents d'un montant inférieur à 40 000 € HT : les actes d'engagements et leurs avenants, les bons de commandes valant notification,
 - tous les documents de consultations (Cahiers des Clauses Particulières, courriers, lettres de regret...),
- o toutes pièces constitutives ou justificatives et attestations liées au caractère exécutoire des marchés publics, des marchés subséquents et conventions, de travaux, de fournitures courantes et services passés par l'établissement (ordres de service, nantissements, etc...), sous réserve des conditions précisées ci-dessus.
- o les pièces administratives relevant de la comptabilité-matières, à savoir : toutes les opérations relatives aux entrées ou sorties des denrées, objets de consommation, matières premières, fournitures et objets mobiliers de toute nature et notamment :
 - les bons de commandes relevant de l'exécution de marchés formalisés ;
 - les factures de fournitures ou de prestations de service pour constatation du service fait et liquidation des dépenses ;
- o la tenue de la comptabilité des stocks.
- o les supports de titre de recette,
- o les courriers de suspension de paiement de facture ;

AS
AH
AS
JIN

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel SOREL, délégation est donnée dans les mêmes conditions à Madame Geneviève GASCHARD, Directrice des Ressources Biomédicales.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Geneviève GASCHARD, délégation est donnée dans les mêmes conditions à Madame Adeline HOCQUET, Directrice des Achats et de la Logistique ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel SOREL, Madame Geneviève GASCHARD et de Madame Adeline HOCQUET, même délégation est donnée dans les mêmes conditions, à Monsieur Jean Joseph NDIONE.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel SOREL, de Madame Geneviève GASCHARD, de Madame Adeline HOCQUET et de Monsieur Jean Joseph NDIONE, même délégation est donnée dans les mêmes conditions, Madame Aurélie SUPIOT.

Article 5 :

La présente décision portant délégation de signature prend effet à compter du 2 mai 2024.

Article 6 :

La présente décision portant délégation de signature annule et remplace la décision n°23-060 se rapportant au même objet. La présente décision portant délégation de signature sera publiée par tout moyen la rendant consultable.

A Poitiers, le 2 mai 2024

Anne COSTA

Directrice Générale

Signature et paraphe de Michel SOREL

Signature et paraphe de Geneviève GASCHARD

Signature et paraphe de Aurélie SUPIOT

Signature et paraphe de Jean Joseph NDIONE

Signature et paraphe de Adeline HOCQUET

Destinataires :
Michel SOREL
Geneviève GASCHARD
Adeline HOCQUET

Aurélien SUPIOT
Direction Générale
Jean Joseph NDIONE
Trésorerie Principale

AS AH JJA

CHU 86

86-2024-05-21-00005

La composition consultative paritaire (CCP) compétente à l'égard des agents contractuels de la fonction publique hospitalière dans le département de la Vienne est composée conformément au tableau en annexe

DÉCISION de la DIRECTRICE GENERALE

La Directrice générale du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers,

VU le Code général de la fonction publique

VU l'article 2-1 du décret n°91-155 du 6 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique,

Vu l'arrêté du 8 janvier 2018 relatif aux commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents contractuels de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 15 juin 2018 du directeur général de l'ARS Nouvelle Aquitaine instituant la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels de la fonction publique hospitalière dans le département de la Vienne et confiant sa gestion au Centre hospitalier universitaire de Poitiers,

DECIDE :

A compter du 1^{er} mai 2024, la commission consultative paritaire (CCP) compétente à l'égard des agents contractuels de la fonction publique hospitalière dans le département de la Vienne est composée conformément au tableau ci-joint.

Poitiers, le 21 mai 2024



La Directrice générale

Anne COSTA

Pièce jointe : composition de la CCP de la Vienne

Composition de la commission consultative paritaire à compter du 1^{er} mai 2024

CCP	ADMINISTRATEURS			
	Membres titulaires	Etablissement	Membres suppléants	Etablissement
	M. Guillaume DESHORS	CHU de Poitiers	Mme Emilie GRANET	CHU de Poitiers
	Mme Sylvie RICHARD	CH Laborit	Mme Adeline HOCQUET	CHU de Poitiers
	Mme Chantal DUMAY	IDEF	M. Matthieu LASCONJARIAS	EHPAD de Mirebeau
	M. Jannick GRAND	CHU de Poitiers	Mme Pauline ROBUCHON	EHPAD de Sèvres-Anxaumont
	Mme Céline BIGEAU	EHPAD de Chauvigny	M. Arnaud BERNET	CHU de Poitiers
	Mme Angèle COURET	CHU de Poitiers	M. Christophe BALTUS	CHU de Poitiers

CCP	REPRESENTANTS DU PERSONNEL							
	Membres titulaires	OS	Fonctions	Etablissement	Membres suppléants	OS	Fonctions	Etablissement
	M. David MASSONNEAU	CFDT	OP2	CHU de Poitiers	Mme Corinne ROUSSEAU	CFDT	ASHQ	EHPAD La Brunetterie
	Mme Anne ZLATEV	CGT	Prépa. Pharma.	CHU de Poitiers	Mme Anne-Marie REMAUD	CGT	Prépa. Pharma.	CHU de Poitiers
	Mme Marie BROSSARD	CGT	Aide-soignant	CHU de Poitiers	Mme Séverine SPINDLER	CGT	ASE	CHU de Poitiers
	M. Fabrice MANTEAU	CGT	Moniteur d'atelier	CH Laborit	Mme Angélique IZARD	CGT	ASHQ	CHU de Poitiers
	Mme Angélique DUPRAT	CNI	Adjoint administratif	CHU de Poitiers	Mme Cécile LECLUZE	CNI	ASE	PTA 86
	Mme Morgiane MENAIA	CNI	ARC	CHU de Poitiers	Mme Maisha MONPIERRE	CNI	ISGS	CHU de Poitiers



Anne COSTA
Directrice générale



Mis à jour : 24/05/2024